

Cfdt:

BNP PARIBAS

VOS REPRÉSENTANTS



ESTELLE
MOLIA

06 98 57 35 13



ALEXANDRE
BOUAT

06 98 54 83 53



LUDOVIC
BOUILLE

06 98 57 21 53



PATRICIA
SUPARMY

06 65 88 39 95



BLANDINE
BRIENNE

06 64 01 37 33



JEAN CHARLES
ESTEBAN

L'INFORMATION DE VOS REPRÉSENTANTS

Les Infos de votre Région

Nouvelle Aquitaine

10/05/2023

C'est reparti....!!!

Lors du CSEE du 10 Mai, la direction a présenté l'évolution du dispositif agence pour 2023.

- 3 fermetures imposées par la Direction :
Civray, Montmorillon et La Rochelle Marché.
- 2 mises en place de HUB :
Agen / Boé Bon Rencontre et Bayonne / Bayonne Rive Droite.



Face à l'empressement de la direction et à cette mécanique implacable de fermeture d'agence / fermeture de poste, l'équipe Cfdt Nouvelle a tenu à **EXPRIMER** en début de cette séance le ressenti général de l'ensemble des collaborateurs (Vous trouverez au verso la déclaration complète).

Prime DIA Actions spécifiques :

Dans le cadre de son plan d'accompagnement des DIA, BCEF met en place une prime d'action spécifique.

OÙ ?

- Création DUO
- Création HUB
- Ouverture d'une agence
- Fermeture d'une agence (pour DIA qui ouvre ET pour DIA qui ferme)

QUAND ?

Cette prime intervient sur le quad où l'on peut évaluer la mission en question.

Donc si l'on prend l'exemple d'une fermeture en Q1 la prime serait versée en Q2

COMBIEN ?

- Cette prime peut aller de 500€ max pour les DIA A et B
- et jusqu' à 800€ max pour les DIA C,D et E.

Action concrète de la Cfdt :

Nous sommes ravis de cette nouvelle mesure pour les DIA. MAIS qu'en est-il des autres collaborateurs qui subissent également une charge de travail supplémentaire ???

Votre équipe Cfdt Nouvelle Aquitaine est intervenue en séance auprès de la direction de région pour demander « une prime pour tous » et fait remonter cette demande au national.

Fermeture d'agence & Quad de fermeture :

Accompagnement pour tous les collaborateurs de l'agence qui ferme

MOTIV individuel : réduction de 35% de tous les attendus en nombre et capitaux

MOTIV collectif : réajustement en fin de quad en prenant le meilleur R/O des indicateurs collectifs entre l'agence qui ferme et le territoire.

Prime Complémentaire : les équipes de direction du territoire ont à leur disposition une enveloppe pour valoriser l'implication des collaborateurs qui accompagnent les clients dont l'agence ferme (**collaborateurs de l'agence qui ferme et collaborateurs qui accueillent les clients dont l'agence a fermé**)

Collaborateurs de l'agence de repli

Sur le quad qui suit la fermeture : Harmonisation des règles de répartition des ambitions collectives de l'agence qui ferme sur l'agence de repli

L'INFO!
VRAIE!

Distinguer le vrai du faux



PLAGES CONSEILS

Tonneins Casteljaloux
tous les après-midis

Marmande
Jeudi et vendredi après
midi

Soulac
Mercredi après-midi

La minute RSE



FERMETURES D'AGENCES

Soulevé par l'équipe CFDT, nous avons eu confirmation par la Direction que **certains équipements et mobiliers vont être réalloués en interne, ou bien donnés à des associations.** c'est donner une 2ème vie aux biens meubles des agences qui ferment...

Avec le muguet, vient en Nouvelle Aquitaine, le remodelage pour 2023 du dispositif agence.

En des temps pas si anciens, la direction nous informait clairement en fin d'année de la feuille de « moins », oups pardon de la feuille de route et du dispositif agence pour l'année suivante. **VOS DÉCISIONS SONT ANXIOGÈNES.** Plus tôt vous les annoncez plus tôt vous les expliquez et mieux elles peuvent être comprises, sans pour autant obtenir l'adhésion des collaborateurs.

La pédagogie est essentielle sur ce genre de mesure. Mais là, « ON N'ÉTAIT PAS PRÊT ». Soit !

Il va falloir **réduire encore les effectifs** dans les agences, nous l'avons bien compris. Et aujourd'hui, vous nous présentez en partie la méthode. Mais pour quel objectif ? 30 ETP de moins ? 40 ? 20 ?

En maintenant le suspense **vous créez des bruits de couloir, source chez les collaborateurs de stress, d'angoisse.** Nous ne sommes pas certains que le NPE de la Région ait vraiment besoin de ça.

Pire, nous apprenons du jour au lendemain les suppressions de poste, sans aucune pédagogie ni pour les collaborateurs, ni pour les élus Cfdt. Pas de données chiffrées pour légitimer les suppressions, **vous refusez de nous les communiquer.**

Vous affirmez en CSEE que **CESAR N'EST PAS LE SEUL OUTIL DÉCISIONNAIRE, QUELS SONT LES AUTRES ?**

A QUEL MOMENT POURRONS-NOUS SÉRIEUSEMENT PARLER DE CHARGE DE TRAVAIL, DE SA MÉTHODE DE CALCUL ?

Maintenant la direction est « prête » ! Donc **il faut aller le plus vite possible.** D'ailleurs si nous vous avions écouté, nous serions presque en information / consultation aujourd'hui.

Pourquoi cet empressement soudain ?

Un exemple : ***Pourquoi se presser à faire un hub à Bayonne en supprimant des postes alors qu'il existe déjà des difficultés RH dans l'agence ? Pourquoi n'y a-t-il pas autant d'engouement à créer une équipe de renfort pour aider les agences en difficulté ?***

Dans toutes les enquêtes, le manque de perspectives est pointé du doigt par les collaborateurs.

POURQUOI VOUS NE LEUR DONNER PAS UNE VISION CLAIRE ? RÉALISTE ?

Votre équipe CFDT est à votre disposition !!!!

cfdt_irp_nouvelle_aquitaine@bnpparibas.com



BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e) ☐ M. ☐ Mme

Nom

Prénom

adhère à la CFDT

(Nom de naissance)

Date de naissance

Coordonnées personnelles

N° et voie

Complément adresse

Code postal

Ville

Portable personnel

Fixe

Mél personnel

@

Informations professionnelles

Nom de l'établissement
ou de l'entreprise

Adresse

Code postal

Ville (cedex)

Profession / Métier

Situation

☐ Salarié de droit privé

☐ Agent de droit public

☐ Demandeur d'emploi

☐ Retraité

☐ Indépendant

☐ Autre :

Salarié du privé

☐ Ouvrier

☐ Employé

☐ Technicien

☐ Cadre

☐ Agent de maîtrise

Salarié du public

Type de fonction publique

☐ État

☐ Territoriale

☐ Hospitalière

Catégorie

☐ A ☐ B ☐ C

Statut de l'agent

☐ Titulaire

☐ Contractuel

Corps/Cadre d'emploi

Temps de travail

☐ Complet

☐ Temps partiel : ... %

Pour le calcul de la cotisation

Rémunération nette Imposable

_____ €

La cotisation mensuelle est d'au moins 0,75 % de la rémunération nette imposable (avant prélèvement de l'impôt à la source), ou de 0,50 % pour les retraités.

Par exemple, pour un salaire annuel de 12 000 €, le calcul de la cotisation se fait ainsi :

$12\,000\text{ €} / 12 = 1\,000\text{ €} \times 0,75\% = 7,5\text{ €}$ par mois

L'adhésion ne sera effective qu'à la date de règlement de la première cotisation. La cotisation est due sur l'ensemble de la rémunération nette perçue, même en cas de situation particulière (apprentis, congé maladie ou accident, congé maternité, formation, chômage, etc.).

La cotisation syndicale ouvre droit à un crédit d'impôt de 66 %.

Date

____/____/____

Signature
de l'adhérent

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Référence unique de mandat (à compléter par le syndicat)	Type de paiement Récurrent
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la CFDT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CFDT. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	
CRÉANCIER: CFDT	ICS: FR88ZZZ254894

Coordonnées du syndicat

Nom du titulaire du compte à débiter :

Coordonnées de l'adhérent

IBAN du compte à débiter

Fait à : Signature

Le :

Mentions légales : Les données à caractère personnel recueillies sont nécessaires à la gestion de l'adhésion à la CFDT. La base légale de traitement est l'intérêt légitime car ces données permettent de fournir à l'adhérent des informations professionnelles, syndicales ou des services liés à son adhésion. Ces données sont à usage exclusif de la CFDT et ne sont pas communiquées à des tiers, ni commercialisées. Elles sont enregistrées sur le référentiel national CFDT, conservées par le syndicat en charge de leur traitement et gardées 5 ans en archives intermédiaires après le départ de l'adhérent puis supprimées définitivement. Tout adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement de ses données qu'il peut exercer à tout moment aux coordonnées précisées sur ce bulletin d'adhésion ou dans son espace en ligne. Si elles ne sont pas satisfaites du traitement de leur demande, les personnes disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).
L'adhésion à la CFDT ouvre à ses adhérents un accès en ligne, accessible sur <https://monespace.cfdt.fr>. Après avoir activé son compte l'adhérent peut notamment modifier ses informations personnelles et contacter son syndicat CFDT.

CFDT.FR